

HALL A  
APPARTEMENT DE 5 PIECES  
N° A902 AU 9<sup>è</sup> ETAGE

ENTREE	4.23 m <sup>2</sup>
SEJOUR	30.59 m <sup>2</sup>
CUISINE	9.97 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	7.97 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	13.46 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	12.31 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9.22 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 4	9.48 m <sup>2</sup>
SDB	6.20 m <sup>2</sup>
SDE	3.64 m <sup>2</sup>
WC	1.88 m <sup>2</sup>
RANGEMENT	2.35 m <sup>2</sup>

**SURFACE HABITABLE 111.30 m<sup>2</sup>**

TERRASSE 34.16 m<sup>2</sup>  
TERRASSE 62.93 m<sup>2</sup>

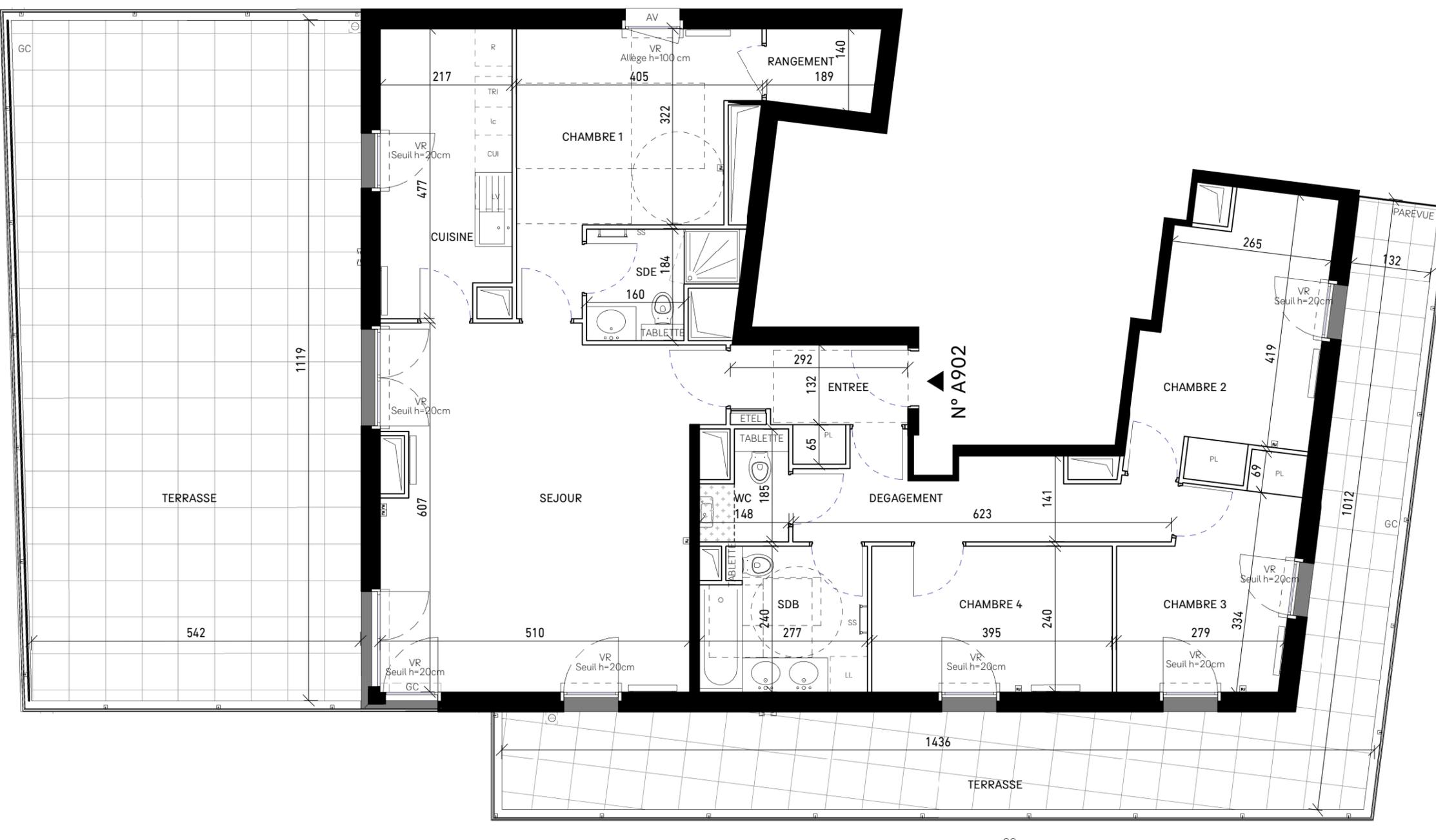
**SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE 208.39 m<sup>2</sup>**

PAGE 1/2

LEGENDE

[RJ]	Prise RJ 45	SS	Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée	—	Radiateur
VR	Volet Roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LL	Lave-linge
[---]	Soffite / faux-plafonds	LV	Lave-vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	CUI	Cuisson
PL	Placard	TRI	Tri sélectif
		—	Retombée de poutre

INDICE A OCTOBRE 2019



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, règlementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.

